

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - Rue de la Barre à DIGOIN, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 23 juin 2026.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2026\_096 - POPULATION ORGANISATION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 – CONCLUSION DE CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES CHASSENARD, COULANGES, DIGOIN, LA MOTTE-SAINT-JEAN, MOLINET, SAINT-AGNAN ET VARENNE-SAINT-GERMAIN**

Par délibération du 17 décembre 2018, la Communauté de communes Le Grand Charolais a fait le choix à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, de restituer l'organisation des activités physiques et sportives périscolaires à destination des 6-11 ans aux communes concernées.

Depuis cette restitution, des conventions de gestion sont conclues chaque année avec les communes souhaitant prolonger l'organisation intercommunale des activités périscolaires.

En effet, l'article L.5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales permet aux communautés de communes de déroger au principe de spécialité en admettant une intervention limitée dans un domaine qui ne relève pas de l'intercommunalité.

Il est proposé au Conseil communautaire de prolonger à nouveau ce dispositif avec les communes membres volontaires et ce pour leur mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de ces activités pour la rentrée scolaire 2026/2027.

La réalisation de ces prestations donnera lieu à une facturation au taux horaire de 20 euros aux communes concernées : Chassenard, Coulanges, Digoin, La Motte-saint-Jean, Molinet, Saint-Agnan et Varenne-saint-Germain.

Pour information, les activités sportives périscolaires débiteront du 28 septembre prochain et se termineront le 25 juin 2027 inclus.

Les activités auront lieu toutes les semaines sauf pendant les périodes de vacances scolaires, selon le calendrier suivant :

- Lundi : Coulanges et La Motte-Saint-Jean
- Mardi: Digoin et Saint-Agnan
- Jeudi : Chassenard, Molinet et Varenne-Saint-Germain
- Vendredi : Digoin

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017-2017 du 28 juillet 2017 portant sur le choix des compétences optionnelles de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2018-142 du 17 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Considérant qu'une commune peut confier à la communauté de communes dont elle est membre la création ou la gestion de certains équipements ou services sous réserve que ces prestations se situent dans le prolongement des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est compétente pour l'action sociale qu'elle définit d'intérêt communautaire ainsi que pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (qui comprend également les actions ou interventions se rattachant, par leur domaine, à ces équipements),

Considérant que l'organisation d'activités physiques et sportives périscolaires se situe dans le prolongement des compétences du Grand Charolais et que ces prestations revêtent un caractère marginal par rapport à l'activité globale de la Communauté de communes,

Considérant qu'un intérêt public justifie l'intervention du Grand Charolais,

Considérant le projet de convention de gestion des activités physiques et sportives périscolaires joint en annexe, et disponible en téléchargement à cette adresse : [https://drive.google.com/drive/folders/1uumhbD-Ck-3WUKpOxyfGjpW\\_Wuj1namu?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1uumhbD-Ck-3WUKpOxyfGjpW_Wuj1namu?usp=drive_link),

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 04 juin 2026,

Considérant la consultation de la Conférence des maires en date du 11 juin 2026,

### **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

### **DÉCIDE**

- D'approuver le projet de convention de gestion des activités physiques et sportives périscolaires pour l'année scolaire 2026/2027 entre la communauté de communes Le Grand Charolais et les communes de Chassenard, Coulanges, Digoin, La Motte Saint Jean, Molinet, Saint Agnan et Varenne-Saint-Germain tel qu'il est joint en annexe,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

|                                        |                                                     |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 72 | Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS |
| Membres présents à la séance : 61      | Votants : 70                                        |

### **Délégués Communautaires Présents :**

Valérie MANIAS, Jean-Marc DESSERT, Gérard AUPOIL, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Nathalie COQUELIN, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISSET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Michel ROSSAT, Thierry VUILLEMIN, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, Elodie MATHIEU, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Martine COURNIER, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Jean-François CARMIER, Mathieu GUYOT DE CAILA, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Patrick PAGES, Marc DEROO, Didier ROUX, ERIC BOURDAIS, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Guillaume CHAUVEAU à Cédric FRADET, Georges BORDAT à Julien GAGLIARDI, Emmanuel REY à Xavier FORET, Annie BOISSARD à André ACCARY, Fabienne MARGIELA à Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT à Michel TRAVELY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Ouaffa VASSE à Myriam PEJOUX, Richard PERRIER à ERIC BOURDAIS

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Martine CARNOT FOURNIER, Philip GUYOT DE CAILA

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 29 juin 2026  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**